



**SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY**

Avocats

10 Avenue Alsace Lorraine - 38000 GRENOBLE

☎ 04-76-03-29-66

**VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**SUR LA COMMUNE DE GRESSE EN VERCORS (38650) – 317 Montée des Dolomites.**

**UN APPARTEMENT en COPROPRIETE, en rez-de-chaussée, d'une superficie de 25,30m2.**

**ADJUDICATION FIXEE LE MARDI 5 JUILLET 2022 à 14 HEURES**

**à l'audience du Juge de l'Exécution des Saisies Immobilières  
du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE**

**Place Firmin Gautier  
38000 GRENOBLE**

**Visite prévue sur place le MARDI 28 JUIN 2022 de 14 heures à 15 heures par le  
ministère de la SELARL MEZAGHRANI, Huissiers de Justice à 38000 GRENOBLE.**

Cette vente a lieu aux requêtes, poursuites et diligences du :

**Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier LE CHEDIR situé 317 montée des dolomites 38650 GRESSE EN VERCORS**, représenté par son syndic en exercice l'agence LE CONNETABLE, SARL, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 303 940 167, dont le siège social est situé 83 Place Centenaire 38220 VIZILLE, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat la **SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS**

**DESIGNATION**

Sur la Commune de GRESSE EN VERCORS (38), 317 montée des Dolomites, dans un ensemble immobilier dénommé LE CHEDIR cadastré section AC numéro 60 (anciennement F 986) et plus particulièrement le lot 512.

Lot 512 : un appartement et les 171/10000èmes de la copropriété.

- Un appartement en copropriété, en rez-de-chaussée, d'une superficie de 25,30m<sup>2</sup>.

### **CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE**

Le cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocat, et déposé au Greffe du Juge de l'Exécution des saisies Immobilières du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE le 23 Décembre 2021.

### **FRAIS - ENCHERES**

Les frais préalables seront payables, comme les frais postérieurs par l'adjudicataire EN SUS du prix.

Les enchères ne seront reçues que par ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRENOBLE qui ne pourra être porteur que d'un seul mandat. Les enchères sont pures et simples et chaque enchère doit couvrir l'enchère qui la précède. L'adjudication aura lieu en un seul lot.

**MISE A PRIX : 20.000 €**

CONSIGNATION POUR ENCHERIR : 3.000 €

Par chèque de banque émis à l'ordre de la CARPA, ou remise d'une caution bancaire irrévocable.

Pour extrait : David ROGUET, Avocat  
[www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr)

***Pour tous renseignements s'adresser à la SELARL GUMUSCHIAN ROGUET BONZY – BASTILLE AVOCATS, Avocats susnommés Tél 04.76.03.29.66 – [www.bastille-avocats.fr](http://www.bastille-avocats.fr), et pour prendre communication du cahier des conditions de vente au Greffe du Tribunal Judiciaire de GRENOBLE, où il est déposé, tous les jours, de 14H à 16H, sauf le MARDI.***